



Budget Primitif 2023

Préambule

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unicité, de spécialité et d'équilibre

Il fait suite au débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 9 février dernier et qui avait été l'occasion de rappeler le contexte général et financier dans lequel est élaboré le budget 2023

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement

RECETTES

3 908 957	Impôts et taxes
1 475 837	Dotations, subventions et participations
474 862	Produits des services
55 036	Autres produits de gestion courante
29 257	Atténuations de charges
56 977	Produits exceptionnels
142 353	Opérations d'ordre
2 516 626	Résultat de fonctionnement reporté

8 659 906

DEPENSES

3 218 993	Personnel
1 978 791	Charges à caractère général
660 475	Autres charges de gestion courante
44 512	Charges financières
33 270	Charges exceptionnelles
200 000	Dépenses imprévues
2 523 864	Epargne Brute

8 659 906

TOTAL

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts et taxes (3 908 957€), aux dotations versées par l'Etat (1 475 837€), et aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (474 862€).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les salaires du personnel communal (3 218 993€), les charges à caractère général pour un montant de 1 978 791€ (qui comprennent l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées), les autres charges de gestion courante pour 660 475€ et les intérêts des emprunts (charges financières pour 44 512€). Un budget peut également intégrer un poste réservé aux dépenses imprévues (ici 200 000€).

La différence entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt. Ce poste est matérialisé par la rubrique « Résultat de fonctionnement reporté »

Recettes de fonctionnement

	BP 2022	BP 2023	Variation
Impôts et taxes	3 522 274	3 908 957	386 683
Dotations, subventions et participations	1 347 027	1 475 837	128 810
Produits des services	516 146	474 862	-41 284
Autres produits de gestion courante	66 351	55 036	-11 315
Atténuations de charges	16 210	29 257	13 047
Produits exceptionnels	17 139	56 977	39 838
Opérations d'ordre	151 419	142 353	-9 065
Résultat de fonctionnement reporté	3 269 266	2 516 626	-752 640
Total Recettes fonctionnement	8 905 833	8 659 906	-245 927

- hausse des recettes fiscales +386k€
 - augmentation du nombre de logements
 - augmentation des valeurs locatives de +7,1% dans un contexte de stabilité des taux d'imposition
 - Taxe foncière (bâti) = 41,33%*
 - Taxe foncière (non bâti) = 65,71%*
 - Taxe habitation (res. Secondaire) = 26,31%*

- hausse des dotations de l'état +128k€
 - Compensant la baisse du produit des services suite à la mise en place de la tarification sociale à 1€ pour la restauration scolaire
 - Suite à la poursuite de la hausse des dotations de péréquation (notamment la dotation de solidarité rurale)

Dépenses de fonctionnement

	BP 2022 (*)	BP 2023	Variation
Personnel	3 086 731	3 218 993	132 263
Charges à caractère général	1 681 264	1 978 791	297 528
Autres charges de gestion courante	630 847	660 475	29 628
Charges financières	36 524	44 512	7 988
Charges exceptionnelles	28 854	33 270	4 416
Dépenses imprévues	269 543	200 000	-69 543
Epargne Brute	3 172 071	2 523 864	-648 207
Total Dépenses fonctionnement	8 905 833	8 659 906	-245 929

(*) incluant DM

- augmentation des dépenses de personnel
- Ratio stable de charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement = 52,5% pour une moyenne nationale de la strate de 57,6%
- hausse des charges à caractère général, notamment sur la partie énergie (+177k€) et alimentation (+40k€).

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement

RECETTES

486 224	Subventions d'investissement
277 075	FCTVA, TLE
1 596 285	Excédents de fonctionnement capitalisés
600 000	Emprunts
2 000	Autres recettes financières
2 523 864	Epargne Brute
151 946	Opérations patrimoniales

5 637 395

DEPENSES

3 871 550	Dépenses d'équipement <i>(y compris reports 2022)</i>
180 229	Dépenses financières
1 291 316	Solde d'exécution reporté
142 353	Opérations d'ordre
151 946	Opérations patrimoniales

TOTAL

5 637 395

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

La décision de réaliser un équipement nécessite toutefois de prendre en compte son coût global, car tout équipement nouveau va mécaniquement générer de nouvelles dépenses de fonctionnement.

Les recettes de la section d'investissement comprennent l'autofinancement (épargne brute), les ressources liées aux dotations et subventions de l'Etat ou d'autres collectivités (486224€), les ressources liées au fond de compensation de la TVA (277 075€) et les emprunts (600 000€)

Les dépenses d'investissement regroupent les dépenses d'équipement et le remboursement des emprunts en capital.

Les dépenses d'équipement concernent des opérations non répétitives. Elles ne sont donc pas renouvelables à l'identique chaque année et traduisent un accroissement de la valeur ou de la durée de vie du patrimoine.

Recettes d'investissement

	BP 2022	BP 2023	VARIATION
Subventions d'investissement	459 649	486 224	26 576
FCTVA, TLE	48 910	277 075	228 165
Excédents de fonctionnement capitalisés	611 006	1 596 285	985 279
Excédent d'investissement reporté	368 910	0	-368 910
Epargne Brute	3 172 071	2 523 864	-648 207
Emprunts	518 964	600 000	81 036
Autres recettes financières		2 000	2 000
TOTAL (hors op ordre)	5 179 509	5 485 449	305 940
Opérations patrimoniales	1 010 850	151 946	-858 904
TOTAL Recettes Investissement	6 190 360	5 637 395	-552 965

Subventions d'investissement : le budget ne tient compte que des subventions déjà accordées, pour le BP 2023, il tient compte également des subvention de 2022 restant à percevoir pour la rénovation de l'Eglise ou la construction du Troquet.

Le fonds de compensation de la TVA est en augmentation, en lien avec la nette hausse des dépenses d'investissements réalisées en 2022.

Pour rappel et comme déjà évoqué lors du ROB, la trajectoire financière de notre commune reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint. L'autofinancement dégagé permet toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt et d'envisager des projets d'investissement, il est assorti d'une bonne capacité d'endettement.

Pour rappel, il reste 5 prêts en cours au 31/12/2022 avec un capital restant dû s'élevant à 926 323€ et une dette moyenne par habitant de 130€ (pour une moyenne nationale des communes de la même strate de 821€).

Un emprunt de 600 000€ a été positionné au niveau du BP 2023, afin de permettre de finaliser les travaux de rénovation de l'éclairage public.

Dépenses d'investissement

	BP 2022	BP 2023	VARIATION
Dépenses d'équipement <i>(y compris reports A-1)</i>	4 894 217	3 871 550	-1 022 667
Dépenses financières	133 873	180 229	46 356
Opérations patrimoniales	1 010 850	151 946	-858 904
Opérations d'ordre	151 419	142 353	-9 065
Déficit d'investissement reporté		1 291 316	1 291 316
TOTAL	6 190 360	5 637 395	-552 965

Les dépenses d'investissements sont composées :

- des dépenses d'équipement, comprenant les restes à réaliser de 2022 à hauteur de 645 878€
- des dépenses financières (remboursement en capital des emprunts)

Détail des dépenses d'équipement

Dépenses récurrentes

Réfection isolation toitures des bâtiments publics	201 600
Matériels techniques (restauration, espaces verts, véhicules ...)	151 212
Travaux voirie & aménagements	113 000
Rénovation bâtiments publics	107 324
Réseaux cablés & électriques	95 000
Moderisation Vidéo protection	70 000
Informatique (matériel et logiciels)	63 382
Efficacité énergétique	59 777
Accessibilité et PPMS	30 000

Opérations d'équipement

Rénovation éclairage public	507 190
Eglise Phase 4 (reste à réaliser)	502 569
Modernisation des équipements sportifs	332 919
Travaux Hôtel de Ville	255 864
Aménagements Clos du rivage	215 864
Parc Mahieux 2 ème phase de travaux	200 464
Aménagement Ange-Gardien	165 864
Aire de jeux Parc Mahieux (reste à réaliser)	127 082
Salle des machines Vanrobaeys	114 864
Zone d'activités éco-touristiques de la Bergerie	106 290

Détail des principales dépenses d'investissement en séparant :

- les dépenses récurrentes destinées à maintenir et moderniser le patrimoine communal (bien que parfois regroupées sous une opération d'équipement comme pour l'éclairage public ou la vidéo protection)
- Les opérations d'équipement pour des projets déjà engagés (intégrant les restes à réaliser 2022) ou à engager.